
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 16 décembre 2015 à 11 h 45
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le président déclare la séance ouverte à 11 h 45.

CA15 25 0534

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA15 25 0535

Autorisation d'une dépense additionnelle de 15 464,14 \$, taxes incluses, pour la production d'études géotechniques et environnementales dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, et approbation de la modification de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants (CA15 25 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 091,11 \$ à 134 555,25 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE des études géotechniques et environnementales sont nécessaires pour la production des plans et devis;

ATTENDU QU'aucune contingence n'a été prévue au présent contrat;

ATTENDU QUE le montant total des services additionnels demeure "accessoire" au contrat initial et qu'ils sont de même nature;

ATTENDU QUE nous avons un échéancier serré pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 464,14 \$, taxes incluses, pour la production d'études géotechniques et environnementales, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est.

D'approuver la modification à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants inc. (CA15 25 0328), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 091,1 \$ à 134 555,25 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1154932001

CA15 25 0536

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ au Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Resto-Plateau pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'accorder une contribution financière de 5000 \$ pour leurs services de soutien en alimentation offrant des repas gratuits aux personnes seules et démunies, des repas à prix réduit pour les femmes enceintes et les enfants, ainsi que trois services de repas gratuits pour souligner Noël.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1153945053

CA15 25 0537

Octroi d'une contribution financière maximale de 4 200 \$ à l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016.

VU l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Espace La Fontaine pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'accorder une contribution financière maximale de 4 200 \$ pour la présentation de spectacles de marionnettes dans l'ancienne guérite du Jardin des merveilles, du 16 janvier au 28 février 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1154689019

CA15 25 0538

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël, afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission Communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 300 repas de Noël, afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153945055

CA15 25 0539

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'organisation d'une guignolée de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1153945051

CA15 25 0540

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Maison des Amis du Plateau Mont-Royal pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement à l'occasion des fêtes de fin d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1153945052

CA15 25 0541

Octroi d'une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015 en collaboration avec l'Espace La Fontaine.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 229,95 \$ à l'organisme UTILE pour le remboursement des frais encourus pour la tenue d'un atelier gratuit « Atelier de Vélo d'hiver », qui a eu lieu le 28 novembre 2015 en collaboration avec l'Espace La Fontaine, et qui visait à faire de l'éducation et de la sensibilisation quant à la pratique du vélo en saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1153945054

CA15 25 0542

Autorisation d'une dépense de 32 153,89 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux visant à corriger l'aménagement de l'intersection des rues Berri et Bibaud, augmentant ainsi le contrat de 68 923,96 \$ à 101 077,85 \$.

ATTENDU QUE l'arrondissement a demandé des corrections et des modifications à l'aménagement de l'intersection des rues Berri / Bibaud;

ATTENDU QU'une portion des travaux, non prévue initialement au plan fourni par l'arrondissement, est à la charge de l'arrondissement;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense de 32 153,89 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Michaudville Inc., qui augmentera le contrat de 68 923,96 \$ à 101 077,85 \$, pour des travaux visant à corriger l'aménagement de l'intersection Berri/Bibaud.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 CTA1135878001

CA15 25 0543

Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2015-20 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1150482006

CA15 25 0544

Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2015-23 - *Règlement autorisant un emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1150311007

CA15 25 0545

Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2015-24).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter le règlement 2015-24 - *Règlement autorisant un emprunt de 581 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1150311008

CA15 25 0546

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2015. Il est ___ h ___.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 février 2016.